



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 5 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h05.*

---

### **1. Nouveau quartier**

M. le Maire informe le conseil municipal du retrait de l'ordre du jour des points relatifs au nouveau quartier.

### **2. Ancienne gare : point sur les travaux**

M. le Maire délégué explique que les conditions climatiques n'ont pas permis aux artisans de respecter le calendrier initial mais tout prochainement la maison sera hors d'eau et hors d'air, ce qui permettra d'avancer sans tenir compte des aléas climatiques.

### **3. Salle des sports et terrain synthétique**

#### **Point sur les travaux**

M. le Maire fait le point sur les travaux de la salle des sports. La réception des travaux doit avoir lieu au cours de la semaine 13, fin mars, avec 15 jours de retard sur le planning contractuel initial. Les élus soulignent que, compte tenu de la durée et de la complexité de ce chantier, ce léger retard reste acceptable. Les clubs sportifs devraient pouvoir investir pleinement les nouveaux locaux début avril.

Le groupe de travail « inauguration » se réunit le 10 février de 9h30 pour une visite du chantier avec les élus municipaux intéressés, afin de travailler sur l'inauguration de l'équipement. Les maires des communes du Plateau de Nozeroy sont invités l'après-midi pour visiter également le chantier.

### **Attribution du marché de fourniture du mobilier**

Suite à l'appel d'offres concernant le mobilier dont l'ouverture des plis a eu lieu le 15 janvier, M. le Maire invite les conseillers municipaux à essayer et à voir les échantillons qui sont exposés dans la salle.

#### *Lot n°1 : mobilier intérieur*

2 offres ont été reçues : SIMIRE et DELAGRAVE. Après analyse des offres par le SIDEC, il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante financièrement et techniquement, à savoir celle de l'entreprise SIMIRE pour un montant total de 32 270,72 € HT, comprenant :

- 104 tables
- 6 chariots de transport des tables
- 600 chaises de réception
- 2 diables de transport des chaises
- 15 chaises bois pour la salle de réunion et les vestiaires des arbitres
- 3 armoires de rangements 80 x 100 cm
- 3 tables 60 x 80 cm pour les vestiaires des arbitres

#### *Lot n°2 : podium démontable*

2 offres ont été reçues : COLL'EQUIP et SKYNIGHT. Après analyse des offres par le SIDEC, il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante financièrement et techniquement, à savoir celle de l'entreprise COLL'EQUIP pour un montant de 9 399,27 € HT comprenant un podium démontable de 35 modules 2 x 1 m, avec escalier d'accès.

Le conseil municipal retient à l'unanimité les offres des entreprises SIMIRE et COLL'EQUIP.

### **Avenant au contrat de mandataire du SIDEC pour intégrer le terrain synthétique**

Dans la continuation des travaux de la salle des sports, M. le Maire propose d'intégrer dans la mission de mandataire du SIDEC le programme de travaux de la réalisation d'un terrain synthétique, sans coût supplémentaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le signer.

## **4. Forêts et bois : commission du 29 janvier 2018**

### **Proposition de travaux forestiers 2018**

L'ONF a fait parvenir une proposition de travaux d'entretien dans les parcelles 31, 36, 39, 40, 88 et 89 pour l'année 2018. La commission a émis un avis favorable aux

parcelles proposées par l'ONF, en précisant que dans les parcelles 88 et 89, les travaux seront d'intensité plus faible en ne procédant qu'à des éclaircies de semis. Le conseil municipal approuve le programme de travaux et charge M. le Maire de consulter plusieurs entreprises de travaux forestiers, dont l'ONF, pour obtenir des propositions financières.

### **Aménagement du massif des Cheneillons**

Le massif des Cheneillons, d'une superficie d'environ 50 ha, est situé en face de la scierie Chauvin, en direction de la ferme de Mibois. Sollicitée par plusieurs propriétaires en 2016 pour étudier l'aménagement du massif par la création de pistes et places de dépôt. Ces demandes ont été orientée vers l'ASA Mignobief dont le périmètre est voisin et il a été convenu d'une extension de l'ASA au massif des Cheneillons pour réaliser ces travaux, dont le coût est à partager entre les propriétaires dudit massif. La Commune étant le principal propriétaire du massif, son engagement est impératif pour mener à bien le projet.

Aussi, la participation maximale de la Commune selon les travaux à réaliser serait de 7 044,79 €, étant précisé que le montant initial des travaux est subventionné à hauteur de 70 %. Le conseil municipal donne son accord unanime pour l'engagement de la Commune dans cet aménagement forestier et la prise en charge du coût lié pour la Commune.

### **Droit de préemption forestier de la parcelle ZD 24**

La Commune a été saisie pour une vente aux fins de licitation des 8/9<sup>èmes</sup> indivis de la parcelle boisée cadastrée ZD 24, contiguë d'une parcelle boisée communale. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.

## **5. Administration générale, finances**

### **Réajustements des emprunts liés à la compétence « Bâtiments scolaires »**

La Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura propose de réajuster les emprunts contractés après du Crédit mutuel en laissant à la charge de la Commune de Mignovillard les parts qui ne concernant pas les bâtiments scolaires, désormais de compétence intercommunale, selon les pourcentages suivants :

- 91,41 % de l'emprunt de l'aménagement de la place de la mairie et des cours d'école
- 18,30 % de l'emprunt de l'extension de l'école, pour la partie concernant le restaurant scolaire et le réaménagement de l'entrée de la mairie (élévateur)
- L'emprunt bonifié contracté auprès de la Caisse des dépôts reste à la charge de la Communauté de communes.

Les échéances d'emprunts seront régularisées sur l'année 2017, car cet avenant à un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017, date du transfert de compétence. Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité les avenants et charge M. le Maire de leur signature.

### **Transfert de biens concernant les équipements sportifs**

La création de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy au 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'est traduite par la restitution aux communes du Plateau de Nozeroy de la compétence relative aux équipements sportifs, précédemment gérés par la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy. Pour la Commune de Mignovillard, cela signifie le retour de compétence pour la salle des sports et les terrains de football de Mignovillard. Aussi, il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition de biens et d'équipements, en lien avec la Trésorerie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements dans le cadre de la restitution de la compétence « Equipements sportifs ».

### **Poursuite de la préparation du budget primitif 2018**

M. le Maire transmet une liste de tous les investissements évoqués lors des derniers conseils municipaux en vue de l'élaboration du budget primitif 2018. Il demande aux membres du conseil municipal d'établir pour la prochaine séance un ordre de priorité.

Par ailleurs, M. le Maire présente des pistes de réflexions sur la fiscalité locale, à l'aide de plusieurs simulations.

## **6. Divers**

### **Voirie**

Le conseiller municipal délégué en charge de la voirie rapporte au conseil municipal les points évoqués lors de la rencontre le Département du Jura, compétent pour les routes départementales : réfection de certains revêtements de chaussées, aménagements de sécurité à Communailles-en-Montagne, sécurisation du site de la Bourre, aménagement d'une liaison piétonne Froidefontaine-Mignovillard...

Par ailleurs, il rend compte du travail effectué avec le bureau d'études BEJ pour le programme pluriannuel de réfection de plusieurs rues et du parking de la Bourre. Une nouvelle rencontre est prévue fin février au cours de laquelle BEJ présentera ses premières propositions techniques. Les riverains concernés seront conviés à une réunion de travail.

*Prochains conseils municipaux : lundi 5 mars, lundi 9 avril 2018.*

*La séance est levée à 22h30.*



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE